



Proportion des surfaces de rajeunissement comportant un rajeunissement artificiel

L'indicateur décrit la manière dont les peuplements forestiers suisses sont rajeunis. Le rajeunissement naturel a généralement des effets positifs sur la biodiversité de la forêt. Il est par conséquent réjouissant que la part des surfaces de rajeunissement artificielles soit passée en moyenne de 24 pour cent à 6 pour cent au cours des vingt dernières années. La part du rajeunissement naturel dans les différentes régions est comprise selon la dernière étude entre 60 pour cent sur le Plateau et 100 pour cent dans les Alpes centrales ainsi que sur le versant sud des Alpes.

Le développement de l'indicateur E9 s'est fait en étroite collaboration avec des représentants de l'Inventaire forestier national suisse (IFN) qui a procédé au calcul des valeurs de l'indicateur.

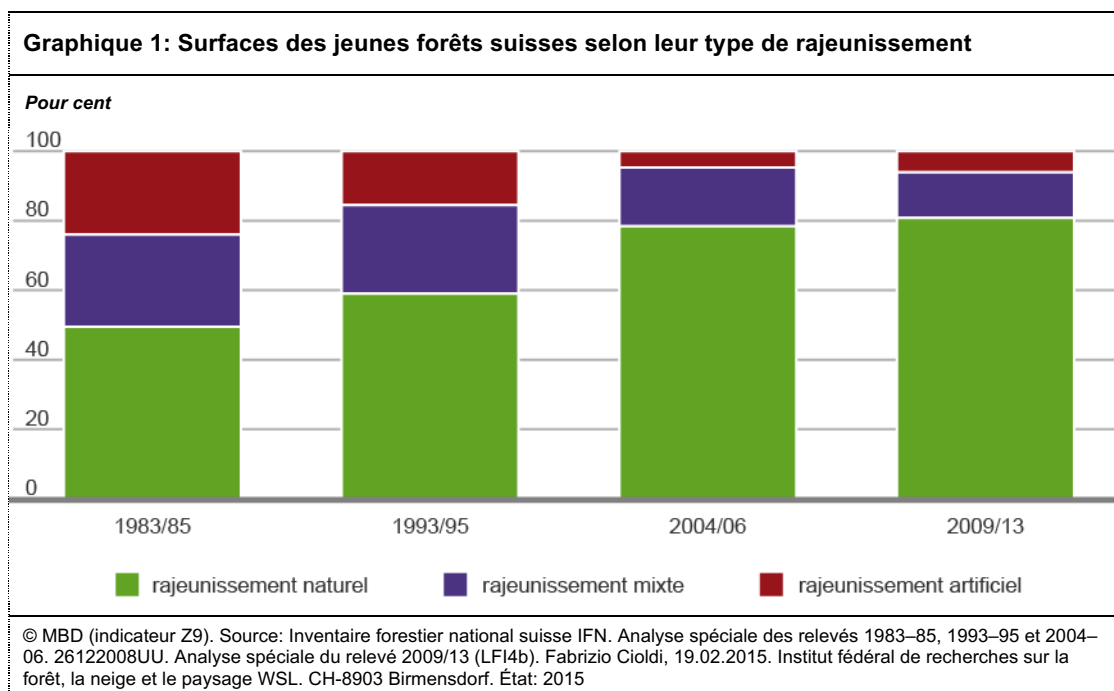
État: décembre 2015

Sommaire

Évolution pour toute la Suisse.....	2
Évolution dans les différentes régions.....	2
Importance pour la biodiversité.....	4
Définition de l'indicateur.....	4
Méthode de calcul.....	4
Informations complémentaires.....	5

Évolution pour toute la Suisse

En Suisse, le rajeunissement artificiel des forêts diminue, tandis que le rajeunissement naturel progresse. Le graphique 1 montre la part des différents types de rajeunissement par rapport à la surface des jeunes forêts suisses au cours des années 1983/85, 1993/95, 2004/06 et 2009/13.



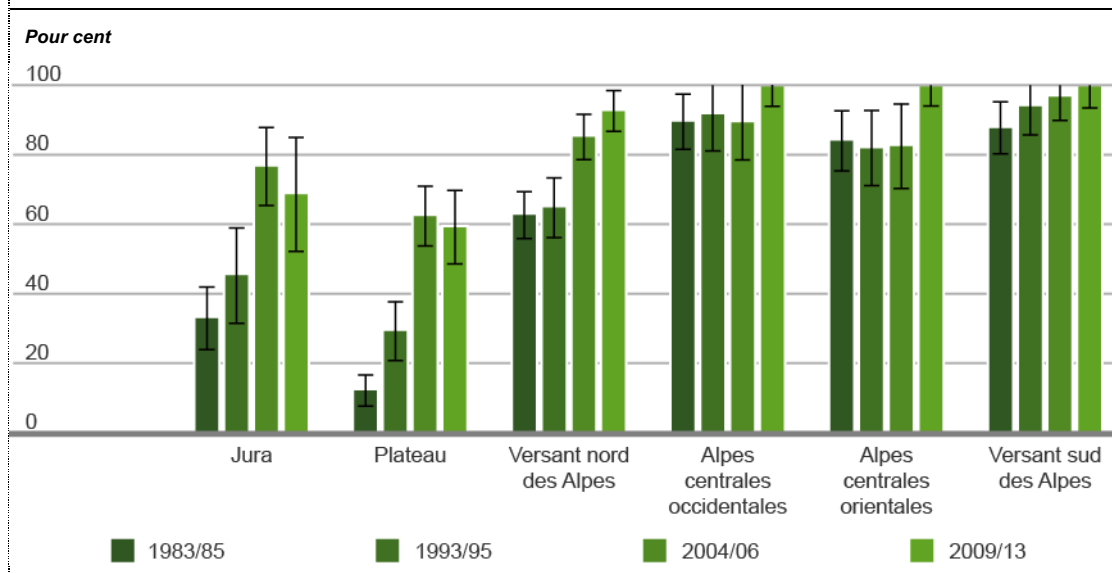
Commentaire

- La part du rajeunissement artificiel sur l'ensemble des jeunes forêts de Suisse était de 24 pour cent dans les années 1983/85, de 16 pour cent dans les années 1993/95, de 5 pour cent dans les années 2004/06 et de 6 pour cent dans les années 2009/13.
- Depuis le milieu des années 1980, la part des peuplements forestiers naturellement rajeunis progresse fortement. Lors du relevé 1983/85, seule la moitié de la surface forestière avait été naturellement rajeunie. Au cours des années 1993/95, cette part est passée à environ 60 pour cent. Durant la période 2004/06, la part du rajeunissement naturel était d'à peine 80 pour cent, et de 81 pour cent durant la période 2009/13.
- Entre 1983/85 et 2009/13, la surface forestière artificiellement rajeunie a diminué de quelque 115 km².
- La part des surfaces de rajeunissement sur l'ensemble de la forêt a légèrement progressé, passant de 5,9 à 6,7 pour cent entre 1983/85 et 2009/13. Durant les années 2009/13, la surface de forêts rajeunies correspondait à environ 870 km² de la forêt suisse.

Évolution dans les différentes régions

Dans l'ensemble des régions, le rajeunissement des forêts tend à être de plus en plus naturel. Cette tendance est particulièrement marquée dans le Jura, sur le Plateau et sur le versant nord des Alpes (graphique 2). En 2009/13, la part du rajeunissement naturel s'élevait entre 60 pour cent sur le Plateau et 100 pour cent dans les Alpes centrales et sur le versant sud des Alpes.

Graph. 2: Part du rajeunissement naturel sur l'ensemble des surfaces de rajeunissement dans les différentes régions biogéographiques pour les années 1983/85, 1993/95, 2004/06 et 2009/13. Données en pour cent avec un taux de fiabilité de 95 pour cent.



© MBD (indicateur Z9). Source: Inventaire forestier national suisse IFN. Analyse spéciale des relevés 1983–85, 1993–95 et 2004–06. 26122008UU. Analyse spéciale du relevé 2009/13 (LF14b). Fabrizio Cioldi, 19.02.2015. Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage WSL. CH-8903 Birmensdorf. État: 2015

Commentaire

- Sur le plateau, la part du rajeunissement artificiel par rapport à l'ensemble des jeunes forêts a varié entre 39 et 51 pour cent dans les années 1983/85 et entre 2 et 16 pour cent dans les années 2009/13. La part du rajeunissement naturel a varié entre 9 et 17 pour cent dans les années 1983/85 et entre 48 et 70 pour cent dans les années 2009/13.
- Le rajeunissement artificiel est insignifiant dans les régions alpines, où le rajeunissement naturel est la règle. Les régions de montagne peuvent néanmoins compter des sites artificiellement rajeunis. Par exemple lorsque la forêt doit retrouver rapidement ses fonctions protectrices. Du fait du peu de surface qu'ils occupent, ces sites ne sont toutefois pas recensés dans l'IFN4.
- Entre les périodes 2004/06 et 2009/13, le rajeunissement artificiel n'a plus significativement progressé dans aucune région.
- Le rajeunissement artificiel a tendance à diminuer sur l'ensemble de la Suisse, alors que le rajeunissement naturel progresse.
- Entre 1993/95 et 2004/06, le rajeunissement artificiel n'a toutefois diminué de manière significative que sur le Plateau.
- Au cours des 25 dernières années, dans le Jura, sur le Plateau et sur le versant nord des Alpes, le rajeunissement naturel a progressé de manière significative au détriment du rajeunissement artificiel et du rajeunissement mixte.
- La part de surfaces de rajeunissement par rapport à l'ensemble de la forêt s'élève actuellement à quelque 11 pour cent sur le Plateau, 8 pour cent sur le versant nord des Alpes, 3 pour cent sur le versant sud des Alpes et 5 pour cent dans les autres régions.

Importance pour la biodiversité

Par rapport aux années 1980, la surface de rajeunissement naturel a augmenté, tandis que celle de rajeunissement artificiel a reculé. Actuellement, les forêts suisses rajeunissent naturellement dans plus de 80 pour cent des cas. Généralement, le but des plantations se limite désormais au renforcement des forêts de protection, à la promotion de la biodiversité et à la production de bois noble.

Toutefois, au siècle dernier, de nombreuses forêts variées et adaptées au site ont reculé devant les plantations d'épicéa monotones et non adaptées qui ont occupé les hêtraies traditionnelles. Grâce à la sylviculture naturelle, entre 1993/95 et 2009/13, la part des plantations d'épicéas monotones éloignés de l'état naturel est passée de 11 à 6 pour cent. La transformation de ce genre de peuplements en forêts proches de la nature nécessite souvent des plantations¹. Au milieu des années 1990, les jeunes peuplements sont devenus ainsi plus riches en feuillus que les anciens peuplements. Il semble que la sylviculture naturelle ait favorisé à nouveau le développement d'habitats adaptés et permis aux forêts de retrouver leurs cycles naturels.

Les tempêtes, les incendies ou l'exploitation économique des forêts forment des clairières qui, si l'on n'intervient pas, sont bientôt colonisées par les premières espèces pionnières favorisées par la lumière qui tombe sur les surfaces ouvertes. Après un certain temps, les espèces pionnières sont remplacées par d'autres plantes, qui céderont à leur tour la place à la «végétation définitive» à la croissance lente. Chaque stade de cette évolution est caractérisé par d'autres espèces végétales et animales: l'on est relativement tôt en présence d'un site hétérogène et habituellement riche en espèces, qui conserve cette diversité s'il est correctement entretenu lors des stades ultérieurs. Ce rajeunissement naturel favorise en outre les espèces locales dont le patrimoine génétique est particulièrement bien adapté aux conditions locales.

Définition de l'indicateur

Évolution de la proportion des surfaces des forêts rajeunies artificiellement par rapport à la surface de rajeunissement totale de l'espace examiné.

C'est le degré de recouvrement qui détermine l'appartenance à l'une ou l'autre des trois catégories «Rajeunissement artificiel», «Rajeunissement mixte» et «Rajeunissement naturel».

- Rajeunissement naturel: Jeunes forêts provenant de germination naturelle ou de rejets de souches. Le rajeunissement par plantations atteint ici moins de 20 pour cent.
- Rajeunissement artificiel: Jeunes forêts issues de plantations, le rajeunissement naturel étant ici inférieur à 20 pour cent.
- Rajeunissement mixte: Toutes les surfaces ne pouvant être attribuées à aucune des deux autres catégories.

Méthode de calcul

Les indications concernant la part des surfaces de forêts faisant l'objet d'un rajeunissement artificiel se basent sur l'échantillonnage de l'Inventaire forestier national suisse (IFN). Les relevés correspondants ont

¹ Rigling, A.; Schaffer, H.P. (Eds.) 2015: Rapport forestier 2015. État et utilisation de la forêt suisse. Série OFEV État de l'environnement n° 1512 Office fédéral de l'environnement, Berne, Institut fédéral de recherches WSL, Birmensdorf. 144 p.

eu lieu dans les années 1983/85 (IFN1), 1993/95 (IFN2), 2004/06 (IFN3) et 2009/13 (IFN4). Le quatrième IFN a commencé en 2009 avec un recueil des données en continu. De 2009 à 2013, la moitié environ des surfaces a été échantillonnée. Les premières estimations ne peuvent être par conséquent que sommaires, et leur fiabilité doit être relativisée.

Sont considérés comme surfaces de rajeunissement uniquement les peuplements du niveau de type recrû/fourré. L'inventaire a eu lieu tout d'abord sur la base de photos aériennes, puis ce sont les équipes engagées sur le terrain qui ont relevé sur place les données supplémentaires. Ce sont les essences d'arbres et de buissons atteignant une hauteur d'au moins 10 cm et un diamètre de 11,9 cm à hauteur de poitrine qui ont été pris en considération pour l'inventaire des jeunes forêts, le type de rajeunissement étant répertorié si le degré de recouvrement atteint 1 pour cent et plus. IFN1 a traité 728 points d'échantillonnage, IFN2 380, IFN3 389 et IFN4 245.

Chaque unité de relevé terrestre est constituée de deux cercles concentriques appelés satellites, d'un rayon de 2,12 m et positionnés à une distance de 20 mètres l'un de l'autre, donnant ainsi une surface totale de 28 m² par unité de relevé.

Après cela, des représentants de l'Inventaire forestier national suisse ont calculé les valeurs moyennes et les erreurs standards des différents types de rajeunissement pour l'ensemble de la Suisse ainsi que pour les six grandes régions biogéographiques de notre pays. La conversion des erreurs standards en taux de fiabilité a été effectuée après coup.

Informations complémentaires

Responsable du traitement de cet indicateur

Lukas Kohli, kohli@hintermannweber.ch, +41 (0)31 310 13 02

Contact spécialisé IFN: Urs-Beat Brändli, urs-beat.braendli@wsl.ch, +41 (0)44 739 23 43

Autres sources d'information

> www.lfi.ch (Informations détaillées sur l'Inventaire forestier national)

Bibliographie

OFEV, 2013: Politique forestière 2020: Visions, objectifs et mesures pour une gestion durable des forêts suisses. Berne, Office fédéral de l'environnement. 66 p.

Imesch, N.; Stadler, B.; Bolliger, M.; Schneider, O., 2015: Biodiversité dans la forêt: objectifs et mesures. Aide à l'exécution pour la conservation de la diversité biologique dans la forêt suisse. L'environnement pratique n° 1503. Berne, Office fédéral de l'environnement. 186 p.

Rigling, A.; Schaffer, H.P. (Eds.), 2015: Rapport forestier 2015. État et utilisation de la forêt suisse. Série OFEV État de l'environnement n° 1512 Office fédéral de l'environnement, Berne, Institut fédéral de recherches WSL, Birmensdorf. 144 p.

Ces informations se fondent sur le document allemand 1260_E9_Basisdaten_2014_V1.docx du 16 décembre 2015.